

## Communiqué Collectif RASED

Suite à la parution d'un courrier départemental de M. le DASEN concernant l'organisation des RASED et des Pôles Ressources, le Collectif RASED souhaite exprimer ses inquiétudes et notamment dénoncer les injonctions de ce texte dont les orientations nous semblent en contradiction avec la circulaire RASED de 2014.

Le courrier du DASEN impose des évolutions en matière d'intervention auprès des élèves. Il est désormais attendu des enseignant.es des réseaux qu'ils et elles interviennent à hauteur « d'au moins la moitié » de leur emploi du temps en co-intervention dans les classes.

Si le Collectif RASED ne s'oppose pas par principe à une évolution des pratiques, il est cependant inadmissible que des quotités de temps soient imposées, conduisant à privilégier certaines formes d'intervention plutôt que d'autres, sans prise en compte des besoins des élèves et des enseignants.

Les pratiques doivent être guidées par une nécessaire analyse des besoins des élèves et des équipes, et la co-intervention doit rester l'un des moyens possibles à disposition des enseignant.es, sans être présentée comme le moyen à privilégier. La circulaire de 2014 sur le fonctionnement et les missions du RASED rappelle à cet effet que « les modalités d'intervention des enseignants spécialisés et du psychologue scolaire auprès des élèves dépendent des besoins identifiés ».

Le collectif rappelle en outre que le travail engagé par les enseignant.es des RASED relève déjà de la co-intervention. En effet, l'aide spécifique apportée par le réseau est co-construite avec l'enseignant.e de classe ordinaire, en prenant en compte l'expérience de l'élève dans sa classe, ce qui permet, comme le préconise le courrier en question, « une continuité des apprentissages pour l'élève ». Cette conception de la co-intervention élargit le cadre imposé par le texte départemental, qui la conçoit seulement comme une intervention des membres du RASED au sein même des classes ordinaires. Ainsi, l'aide proposée aux élèves en parallèle de la classe ne doit pas être conçue comme externalisée mais plutôt comme co-élaborée.

De plus, si le Collectif RASED n'est pas opposé au principe de la co-intervention, il souligne néanmoins le besoin de formation que ce type d'intervention nécessite. En effet, les membres du RASED et enseignant.es de classes ordinaires sont en demande de ce type de formation, qui n'est pour le moment pas proposé par l'institution. Comment alors imposer à des enseignant.es des pratiques pour lesquelles ils et elles ne sont pas formé.es ? A l'instar des formations CP dédoublés, nous demandons à ce que les enseignant.es puissent bénéficier de formations autour de la co-intervention sur leur temps de travail. Le nombre de départs en stages MIN doit également être plus important afin que le maximum de collègues puisse se former sur des pratiques innovantes.

Par ailleurs le Collectif RASED s'inquiète du peu de place consacrée aux Psychologues dans cette note de service. En effet, les PsyEN ne sont cités qu'une seule fois dans ce texte qui est pourtant censé s'adresser à tous les membres du RASED. Or, la circulaire d'avril 2017 sur les missions des PsyEN insiste sur leur rôle et leur place au sein des RASED. Le collectif insiste ainsi sur l'importance de la diversité des membres du RASED (PsyEN, aide relationnelle, aide pédagogique), notamment lors des réunions de synthèse, qui permet une analyse plurielle des besoins des élèves.

Le collectif tient enfin à rappeler que le pilotage des actions du Pôle Ressource par les IEN doit se faire en concertation avec tous les membres du RASED et non de manière verticale et descendante.